



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 30 AVRIL 2024

La Municipalité décide :

- D'accepter la modification de l'article 21 des statuts de l'APEC, la commission ad hoc recommande d'accepter cette modification.
- De soutenir la Maison des Vins de La Côte par la souscription d'un tabouret de bar.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De refuser les offres des communes de Le Vaud et Marchissy proposant d'accueillir les habitants de Bassins pour le 1^{er} août sur leur territoire respectif. La manifestation se déroulera sur territoire bachénard.
- De valider l'offre globale pour la réfection de la petite place de jeux.
- De valider un devis pour la réfection de la sortie de l'aqueduc chemin des Esserts.
- De valider un devis pour la réfection de la cheminée du Bugnonet.
- L'engagement d'une ASE pour les remplacements.
- D'adresser la demande officielle pour l'adhésion de la commune au Réseau d'Accueil des Toblerones à la suite de l'acceptation du préavis par le Conseil communal.
- De valider une offre concernant le déneigement de la saison 2024-2025.
- D'écrire aux personnes concernées par le plan canicule.
- De valider la ligne pédagogique de la structure d'accueil.
- De refuser une demande de fractionnement de parcelle.
- De renoncer un à droit de préemption.
- De valider une demande de pause d'échafaudage.

- De ne pas participer à la journée des communes organisée par l'UCV s'étant déjà engagée à préparer le repas aux bénévoles sur la place de fête de la Cantonale FVJC Givrins 2024.
- D'accepter un devis pour des travaux supplémentaires non prévus au Pavillon Moinsel, raccordement du poêle.
- D'autoriser des fouilles sur le territoire communal.
- De valider le bouclage des comptes 2023 établi par la bourse communale.
- D'organiser une agape pour le départ à la retraite d'un collaborateur.
- D'organiser une rencontre pour la présentation d'un avant-projet de construction.
- De confirmer son refus à l'adhésion au règlement de la taxe de séjour de Région de Nyon.
- De valider un devis pour la réfection de la cage d'escaliers du bâtiment administratif.
- De soutenir le triathlon de Nyon en offrant des entrées pour la piscine.
- De valider des demandes de manifestation sur le territoire communal.
- De valider un devis pour la réfection de la desserte forestière, chemin du Peney.
- De valider l'engagement d'un secrétaire municipal au 1^{er} juillet 2024 pour remplacer Mme de Coppet.
- De maintenir les consultations d'enquête publique au bureau communal, avec la possibilité de prendre rendez-vous en dehors des heures d'ouverture.
- De mettre à disposition gracieusement la salle polyvalente pour une séance organisée par « quart-parents » de l'établissement de l'Esplanade.
- De valider la proposition de certificat de travail d'un collaborateur.
- De valider une offre pour l'installation d'une machine à café pour le public de la piscine.
- De porter plainte contre X pour le vol de pôle-cônes et de demander à la gendarmerie d'effectuer des contrôles de vitesse sur le territoire communal.
- La répartition provisoire des dicastères, suite à la démission de Mme Pittet :
 - Administration générale, M. Currat
 - Service des eaux, M. Dunand pour les travaux, M. Currat pour l'administratif
 - Alpages, Mme Guignard Pidoux
 - Eau Alpages, M. Mazzariol
 - Cimetière, M. Dunand
 - Urbanisme et police des constructions, Municipalité

Au nom de la Municipalité :

Le Vice-syndic :

Denis Currat



La Secrétaire a.i.

Nicole Joss